

Paris ■ 27 mars 2014



Moderniser & Simplifier
les plans de gestion des espaces naturels

19^{ème} édition du Forum des gestionnaires
Résumés des communications

Le plan de gestion constitue la pierre angulaire du dispositif de gestion d'un espace naturel. Au-delà de la seule définition de l'état des lieux et des objectifs à atteindre, c'est un véritable outil de travail au quotidien pour les professionnels en activité.

Sa conception est une étape importante : elle permet de garantir la continuité et la cohérence des actions dans le temps. C'est un document évolutif qui doit laisser la place à l'adaptation et la créativité.

Chaque réseau a, au fil du temps, développé ses propres outils et méthodes, innovants, pragmatiques, souvent convergents. Réserves Naturelles de France a édité avec l'Aten le « Guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles ». Mais cette édition qui date de 2006 mérite d'être mise à jour et enrichie de l'expérience des gestionnaires de terrain.

Est ainsi née l'idée de la rédaction d'un guide commun des plans de gestion, simple, applicable à l'ensemble des espaces naturels protégés (Réserves naturelles, Espaces naturels sensibles, Natura 2000, sites des Conservatoires, Réserves Biologiques, Réserves de chasse et de faune sauvage, terrains privés des associations et fondations...).

Cette 19^{ème} édition du Forum des gestionnaires a vocation à présenter des **retours d'expériences des gestionnaires sur l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans de gestion**. Ces expériences et témoignages viendront enrichir et questionner le contenu du futur guide des plans de gestion dont la mise en ligne est prévue pour mi-2014.

Le Forum des gestionnaires d'espaces naturels est un rendez-vous annuel privilégié. Aussi, afin de réussir cette édition 2014, nous comptons sur votre concours et votre participation active.

Session 1 - De la vision statique à la vision dynamique

Évolutions des plans de gestion en Europe et à l'International et tendances actuelles

La liste verte des aires protégées

Thierry Lefebvre et Sophie Coste (UICN)

Depuis la création du parc national de Yellowstone en 1872, plus de 170 000 aires protégées ont été établies dans le monde, couvrant près de 13% des terres émergées et 2% des océans. Ce développement surfacique doit s'accompagner du renforcement de la gestion et de la gouvernance des outils de protection afin d'assurer leur mise en œuvre effective. Cependant, il n'existe pas de système de référence appliqué à l'échelle internationale pour suivre et évaluer l'efficacité de la gestion de ces outils, malgré l'engagement des Etats-parties de la convention sur la diversité biologique (CDB) à le faire sur 30% de leurs territoires sous protection.

En réponse, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a entrepris de développer un système de certification fondé sur des indicateurs de performance reconnus à l'échelle mondiale. Cette initiative, appelée « Liste verte des aires protégées », vise à identifier les sites exemplaires dans la réalisation de l'objectif n°11 d'Aichi et à mutualiser les meilleures pratiques. Elle sera présentée au cours du prochain congrès mondial des parcs (Sydney, 12-19 novembre 2014) pour une mise en œuvre opérationnelle qui interviendra à partir de l'année 2015.

Du point de vue des gestionnaires, ce nouveau dispositif d'évaluation et de certification présente trois avantages :

- la liste verte pourrait constituer un outil de mesure et de suivi de la mise en œuvre de cet engagement spécifique, inscrit par ailleurs dans la SNB (objectif n°5). Quand bien même une aire protégée ne serait pas inscrite sur la liste verte, les gestionnaires pourront mesurer objectivement les progrès accomplis et les comparer avec d'autres sites équivalents ;
- les aires protégées qui seront sélectionnées chaque année au regard des standards de la liste verte seront valorisées à l'échelle mondiale (selon des modalités restant à définir : site internet, presse, publications, ...). L'initiative permet donc de mettre en valeur les efforts de gestion et offre une lisibilité internationale ;
- par ailleurs, un système de partage de bonnes pratiques sera développé, permettant de mutualiser les réussites en matière de conservation de la biodiversité entre les gestionnaires.

Les standards et leurs indicateurs associés sont discutés dans le cadre de comités techniques regroupant des experts et des institutions locales, nationales et internationales. Ils seront ensuite appliqués sur un échantillon d'aires protégées représentatif de la diversité des objectifs de gestion et des statuts de protection, dans des écosystèmes terrestres et marins. La France contribue avec huit autres pays au développement de l'initiative en appliquant les standards sur des sites pilotes et en sollicitant les retours d'expériences des gestionnaires. Ces travaux sont coordonnés par un groupe de référence composé d'experts scientifiques et de représentants de l'Etat, en lien avec les réseaux d'espaces protégés et les collectivités territoriales partenaires.

La présentation portera sur la méthodologie de la liste verte et sur les standards en cours de définition, ainsi que sur les sites pilotes qui feront l'objet des premières évaluations en France. Elle permettra d'engager une discussion avec les participants sur l'articulation entre la liste verte et les dispositifs de suivi-évaluation de la gestion existant en France.

Emboîtements des échelles de temps dans l'évaluation des objectifs à long terme et de la gestion adaptative à court terme

Un plan de gestion n'est pas un plan d'actions, de l'intérêt d'une planification d'objectifs

Laurent Germain (AAMP)

La démarche présentée ici est issue de la nécessité qui devient de plus en plus impérative de rendre compte de l'efficacité des aires protégées au regard **des motivations qui ont présidé à leur création**. Cette démarche vise aussi à recentrer les aires protégées sur leurs objectifs réels. Cela se matérialise par la mise en place de tableaux de bord sur l'efficacité des AMP quelque soit leur statut, et leur intégration dans les plans de gestion ou documents apparentés propres à chacun des types d'AMP. Or le statut même du document de gestion, objet du présent forum, est variable entre plan de gestion de long-terme et plan d'actions. La pratique tend vers le second. La démarche d'évaluation sous-tendant les tableaux de bord doit alors s'adapter à chaque type d'AMP.

L'anglais que l'on retrouve généralement dans les textes encadrant les démarches de protection des espaces distingue le terme de « goal » de celui d'« objective ».

Et le français gestionnaire traduit par objectifs le tout...

Les deux notions sont pourtant bien différentes et le terme de finalité pour « goal » est plus approprié. Il couvre ce pour quoi l'aire protégée est créée.

Or ces finalités sont assez variables selon les types d'aires protégées. Si la finalité de préservation des habitats et espèces à statut est partagée par l'ensemble des aires protégées, il n'en est pas de même des 7 autres qui peuvent justifier la création d'aires protégées.

Dans la stratégie de création et de gestion des AMP révisée en 2011, le gouvernement a fixé cette liste pour les catégories qui relèvent de la Loi de 2006.

Le contenu des plans de gestion/plans d'actions :

Juridiquement, la notion de document de gestion recouvre des niveaux de précision et des échelles de temps assez différentes : entre 15 ans et 5 ans, entre objectifs à long-terme et cahier des charges d'actions précises. La stratégie nationale AMP a apporté des précisions intéressantes en la matière.

Au-delà, la pratique, guidée par des mandats électifs, des nécessités de programmation budgétaires, des recherches d'équilibres sociaux immédiats... et une forme de facilité méthodologique tend plus vers des descriptions d'actions ou, a contrario, des « bonnes intentions » difficilement évaluables.

Petit à petit se perdent les objectifs à long-terme qui se globalisent (« protéger la diversité ») alors que les plans d'actions successifs se précisent. Il est rare que la préservation des écosystèmes, qui s'envisage forcément à long-terme, en sorte gagnant.

Il devient également difficile, en dehors du dire d'experts, de répondre à la question « à quoi servent les AMP » ou « pourquoi en créer plus » et la gestion s'équilibre (ou pas) entre des organes de gestion et de concertation et des conseils scientifiques « garde-fous » dans un rapport de force pas forcément transparent ni gagnant.

Le système de gestion (tutelle/gestionnaire/organes de gouvernance et scientifique) s'adapte enfin difficilement aux changements intervenus en termes de responsabilité : amélioration de la connaissance, meilleure évaluation de la place de l'aire protégée, apparition ou disparition d'espèces... Il campe sur une situation établie et ne peut envisager sereinement et sans crise de débattre à nouveau des objectifs à long-terme de l'aire protégée et de passer à l'échelle du réseau d'aires protégées.

L'objet de nos présentations est de replacer les finalités (objectifs à long-terme) et responsabilités des AMP au centre de l'élaboration des plans de gestion, de prévoir le système d'évaluation et de rendre compte des résultats de façon transparente et centrale et non comme un chapitre rédigé en dernier lieu ou une obligation qui arrive tous les 5 ou 6 ans sans préparation préalable.

Des outils pour évaluer la planification aux différentes échelles de temps

La place du tableau de bord dans les plans de gestion : repenser les étapes

Anne-Sophie Barnay (AAMP)

La définition de l'évaluation des politiques publiques, donnée par le décret de janvier 1990 insiste sur la mesure des effets : « évaluer les politiques publiques consiste à mesurer les effets qu'elles engendrent et à chercher si les moyens juridiques, administratifs et financiers mis en œuvre produisent les effets qu'on en attend ». L'évaluation des politiques publiques de protection de la nature et de la biodiversité reste encore peu répandue et est trop souvent comprise comme synonyme de sanction et « d'outil de remise en cause » ce qui la rend difficile à manier et peu attractive. Les obstacles et les difficultés ne diminuent en rien l'importance cruciale de l'évaluation qui a vocation à devenir un outil d'accompagnement quotidien des actions de gestion des espaces protégés. En effet, l'absence d'évaluation interdit de savoir dans quelle mesure la politique prévue a réellement été mise en œuvre, suivie d'effets mesurables sur le terrain et comment elle pourrait être améliorée.

La démarche d'évaluation des AMP implique que les gestionnaires travaillent sur la compréhension des valeurs et l'importance (responsabilité) du site et donc des finalités pour lesquels il a été mis en protection. Il s'agit de mettre en adéquation les résultats obtenus au regard des compétences et spécificité des différentes AMP et de la catégorie à laquelle elles appartiennent, les progrès réalisés et ceux restant à accomplir dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion et de création des AMP.

La stratégie collective de l'Agence, sous mandat du ministère, conduit à « maritimiser » les plans de gestion des AMP et à les rendre évaluables grâce au déploiement des tableaux de bord individuels reposant sur un travail partenarial ambitieux avec un fort enjeu de capitalisation et d'appui vis-à-vis des gestionnaires. Pour ce faire l'Agence propose des approches et méthodes, indicateurs et outils communs dans le respect des compétences et spécificités des différentes AMP et de leurs réseaux. La mise en œuvre du tableau de bord d'une AMP s'articule autour de 7 étapes chronologiques dépendantes les unes des autres. Cette chronologie est particulièrement importante car elle doit permettre de positionner le tableau de bord au cœur du pilotage de l'AMP et d'objectiver et motiver en conséquence son plan d'action.

La trame générique ci-dessous récapitule chacune de ces étapes en permettant au gestionnaire de pointer les besoins et questions soulevées du point de vue scientifique, technique et budgétaire :

1. Sélection des finalités génériques prévues par le code de l'environnement, puis déclinaison en finalités et sous-finalités locales évaluables : définition de l'état désiré du milieu marin et des services rendus, de la responsabilité du site (vis à vis de l'échelle régionale), de la cible à atteindre à long-terme (directement lié à la nécessité d'évaluer et de rendre des comptes)
2. Définition et analyse des indicateurs du tableau de bord répondant aux résultats attendus pour chaque finalité et sous-finalité décrites dans l'étape I
3. Bilan et analyse des suivis et collecte de données opérés dans l'AMP ou à proximité permettant de renseigner les indicateurs du tableau de bord identifiés en II
4. Bilan et analyse des bases de données, référentiels et logiciels de saisie utilisés par le gestionnaire pour sécuriser les collectes de données pour le tableau de bord, identifiés en 3.
5. Bilan des outils d'analyse, de traitement des jeux de données et de calcul automatisé des indicateurs et de leur interprétation utilisés par le gestionnaire
6. Bilan et analyse du tableau de bord individuel utilisé par le gestionnaire (résultat des 5 étapes précédentes) : test de cohérence / complétude + analyse des coûts et lacunes
7. Analyse et développement du tableau de bord simplifié à destination des décideurs et/ou du grand public

Exemple appliqué au plan de gestion d'une réserve naturelle : démarche de planification intégrant l'évaluation

Valérie Fiers (RNF)

Appliqué à une réserve naturelle, le déploiement du tableau de bord tel qu'il vient d'être présenté se doit de considérer les outils déjà en place, comme le plan de gestion.

En lien étroit avec l'AAMP et grâce à un travail mené avec des réserves naturelles marines pilotes, RNF a alors cherché à savoir comment se situe notre outil de planification dans ces nouvelles étapes davantage portées sur l'évaluation. Quels en sont les manques ou au contraire les plus-values. Ce qu'apporte l'un à l'autre.

Peu à peu, les liens entre les deux outils se tissent et un nouveau format de tableau associé à une note méthodologique voient le jour. Le but, faciliter le travail du gestionnaire et anticiper le rapportage à diverses échelles à l'aide d'indicateurs.

Le nouveau plan de gestion intégrant le tableau de bord devient alors un outil de planification/évaluation. Il permet de rapporter plus efficacement les informations sur l'état de conservation du patrimoine naturel dont les gestionnaires ont la responsabilité (voir exposé Anne Douard de la session 3) mais aussi de mesurer les effets de la gestion de tout ce qui peut influencer cet état.

La méthodologie présentée ici a vocation à alimenter les réflexions en cours sur l'actualisation du guide méthodologique des plans de gestion (projet ATEN).

Session 2 – Mon espace naturel n'est pas une île

Intégration dans les autres échelles de réflexion/planification

Le plan de gestion des espaces naturels d'un aménageur public : le partenariat territorial incontournable

Anne Brassart (Grand Port Maritime de Marseille)

Il s'agit de comprendre comment à partir d'une méthodologie « classique » d'espaces naturels protégés, un établissement public et industriel tel que le GPMM se l'approprie.

PLAN de l'intervention

1. Démarches de prise en compte de la biodiversité du GPMM
2. Origine et intérêt du PGEN
3. Articulation avec les documents de planification
4. Bilan du plan 2007 – 2011
5. Présentation du plan 2014 – 2018 (stratégie, méthode, ambition, objectifs, modalités)

HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

Le Grand port maritime de Marseille (GPMM) a choisi de mettre en œuvre un plan de gestion de ses espaces naturels terrestres (PGEN) situés sur la Zone Industrielle et Portuaire de Fos car il a pris l'engagement d'en sanctuariser une grande partie à travers une couronne agri-environnementale.

L'établissement public s'est engagé depuis 2004 dans l'élaboration de ce plan. Des études préparatoires ont eu lieu en 2005 et 2006 et ont été l'occasion de nombreuses réunions de concertation avec les acteurs du territoire.

Le 1er quinquennat s'est déroulé de 2007 à 2011. Une évaluation et une mise à jour du PGEN a ensuite été menée avec l'assistance d'un bureau d'étude. Nous entamons en 2014 le 2nd quinquennat, en phase avec le calendrier du projet stratégique du GPMM.

Le PGEN a été d'abord une initiative du Port Autonome de Marseille puis est devenu une obligation légale à travers la loi portant réforme portuaire de 2008.

LE PGEN EN QUELQUES MOTS

Pour atteindre son objectif principal « conserver ou retrouver la diversité des paysages, habitats naturels et espèces sauvages dans un espace anthropisé, industrialisé et porteur de traditions », le PGEN suit un plan d'actions quinquennal concret regroupé en 5 objectifs à long terme :

1. Améliorer les connaissances sur la couronne agri-environnementale
2. Soutenir le déploiement du PGEN dans le contexte local
3. Assurer un état de conservation favorable à la diversité des habitats naturels et des espèces sauvages
4. Maintenir des activités traditionnelles respectueuses de l'environnement
5. Assurer une gestion de la ressource en eau et des zones humides concertée et optimale

Les actions du PGEN sont financées sur fonds propres du grand port maritime de Marseille, le cas échéant en partenariat avec les acteurs de la zone industrialo-portuaire (industriels, agriculteurs, collectivités) ou des acteurs limitrophes et/ou intéressés par les problématiques d'environnement de la zone industrialo-portuaire.

Le territoire du port de Marseille Fos compte de nombreux espaces naturels, le PGEN se déploie sur le secteur de la zone industrielle et portuaire (ZIP) de Fos. La localisation du site au sein d'espaces naturels

prestigieux comme la Camargue ou la Crau, la diversité des milieux et certaines pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, permettent l'accueil de très nombreuses espèces animales dont certaines comptant parmi les plus rares et les plus menacées de France.

Des zones humides aux zones agricoles en passant par la steppe de Crau et le cordon dunaire de la flèche de la Gracieuse, le PGEN concerne environ 2 700 hectares de la ZIP de Fos-sur-Mer. Le Parc Régional de Camargue, la Réserve Naturelle de Crau et celle du Vigueirat en recouvrent une grande partie. Le PGEN concerne spécifiquement les milieux naturels terrestres mais tient toutefois compte du milieu marin quand des interactions existent ; notamment par exemple sur le secteur de la Gracieuse.

RETOUR SUR LE 1^{ER} QUINQUENNAT

Eléments du rapport d'évaluation du bureau d'étude Ecosphère (2012)

Arrivé au terme d'un premier quinquennat, le PGEN a fait l'objet d'une évaluation destinée mettre en évidence les résultats obtenus grâce aux actions conduites et de confronter ces résultats aux attentes formulées dans les objectifs (objectifs opérationnels et objectifs à long terme).

La cohérence d'ensemble du PGEN a été examinée, à travers l'analyse de l'arborescence du Plan et de sa cohérence (formulation des objectifs à long terme, cohérence des objectifs opérationnels vis-à-vis des objectifs à long terme, cohérence et formulation des actions vis-à-vis des objectifs opérationnels). Ce diagnostic a été mis en perspective avec les moyens alloués et la gouvernance mise en place.

Le résultat de cet audit est contrasté :

- la mise en œuvre du PGEN au sein d'une zone industrielle et portuaire est une action forte en terme de conservation de la biodiversité, dans un contexte de très fort antagonisme entre des enjeux biologiques de très haut niveau et une situation stratégique pour le développement. Malgré toutes les réserves qui ont pu être formulées, la mise en œuvre d'un plan de gestion est perçue comme une action positive pour la prise en compte des équilibres naturels par l'ensemble des acteurs naturalistes qui interviennent dans ce secteur ;
- le bilan des actions réalisées paraît quantitativement décevant, mais doit être mis en relation avec les ambitions très fortes du premier plan : la complexité naturelle du territoire, les antagonismes marqués entre usages et conservation, la très grande superficie du territoire d'agrément, le faible effectif pendant le 1^{er} quinquennat expliquent les écarts souvent importants entre programmation et réalisation. Au cours du premier quinquennat, le recrutement d'une équipe de gardes et la réorganisation administrative ont apporté des progrès manifestes en termes de compétences et de gouvernance ;
- Les montants engagés montrent un engagement important (220 000 euros par an en moyenne), qui se répartit surtout en investissement (55%), légèrement moins en fonctionnement (45%) ;

Fort de ce constat, le nouveau plan quinquennal s'attachera à :

- s'appuyer sur une arborescence plus claire : la sectorisation est abandonnée au profit d'une approche thématique plus lisible et moins redondante ;
- appuyer chaque action par un chiffrage prévisionnel (investissement et fonctionnement), un calendrier adéquat et des indicateurs de suivi facilitant l'évaluation de l'efficacité de la gestion pratiquée. Les niveaux de priorité seront hiérarchisés ;
- développer des partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels voisins ;
- accroître l'efficacité de l'équipe gestionnaire au moyen d'un plan de formation adapté et du renforcement de l'effectif par des profils complémentaires ;
- le développement d'un système d'information biodiversité (SIB) permettra la capitalisation des données et améliorera les échanges avec les structures naturalistes reconnues.

LE PGEN 2014-2018 sous le signe des partenariats

Suite au bilan du premier quinquennat du PGEN réalisé en 2012-2013 par le bureau d'études Ecosphère, en charge d'une étude de mise à jour complète, le Plan de Gestion des Espaces Naturels entame son second quinquennat en 2014.

Pour ce second exercice à l'orientation générale identique que pour le 1er quinquennat, la concertation et les partenariats sont amplifiés.

Le projet du second plan de gestion a été proposé à l'automne à nos partenaires (Parc Naturel Régional de Camargue, Réserve Naturelle de Crau, Tour du Valat, Marais du Vigueirat, Mairie de Port St Louis, DREAL...), qui tous sont résolus à œuvrer en commun sur ce territoire. En retour, des propositions ont été formulées en vue d'une amélioration et d'une gestion concertée.

L'amélioration des compétences de l'équipe PGEN et notamment des gardes gestionnaires est envisagée via une collaboration et une mutualisation de moyens.

Ces projets de coopération feront l'objet de conventions de partenariat.

Une soixantaine d'actions sont programmées jusqu'en 2018 parmi lesquelles le projet phare de la réhabilitation de l'ancien terrain d'entraînement incendie du Relai. Actuellement jonché de déchets, l'objectif est de dépolluer puis remodeler le terrain pour obtenir un réseau de mares favorable à l'accueil d'un grand nombre d'espèces patrimoniales, parmi lesquelles les odonates.

Une charte d'engagement réciproque à participer à la mise en œuvre quotidienne du PGEN sera proposée à tous les acteurs du terrain : exploitants agricoles, chasseurs, pêcheurs, communes, associations de protection de la nature. Mais la réussite du plan d'action passe également par une collaboration régulière avec d'autres services du GPMM : le patrimoine, les services travaux et d'entretien, la planification, la comptabilité...

Le PGEN final a été présenté le 07 Novembre 2013 à l'ensemble des acteurs du territoire lors d'un comité de gestion exceptionnel. Celui-ci faisait suite aux entretiens réalisés avec les partenaires techniques durant la période de concertation de septembre à novembre 2013. Il a permis de présenter les principaux retours sur les projets de partenariat pour le suivi des espaces naturels intégrés à la couronne environnementale de la zone industrialo-portuaire.

Le PGEN sera également présenté en directoire et il fera enfin l'objet d'une présentation au Conseil Supérieur Régional de Protection de la nature.

Vers une évaluation écologique et biologique des sites gérés

Delphine Danancher (CEN Rhône-Alpes)

L'évaluation de l'atteinte des objectifs des plans de gestion passe généralement majoritairement par des indicateurs de mise en œuvre et de niveau de réalisation des actions auxquelles ils sont en lien. Ces indicateurs peuvent par exemple correspondre à un niveau de réalisation des travaux qui avaient été programmés lors de l'écriture du document prévisionnel de gestion.

Nous proposons d'aller vers une évaluation qualitative des objectifs de gestion grâce à un suivi de l'évolution des sites gérés basé sur des critères liés aux fonctions et à l'écologie des milieux. Ces suivis dont les résultats sont exploités à l'échelle du site dans son ensemble, sont complémentaires des suivis faunistiques et floristiques plus spécialisés permettant de valider l'efficacité d'une mesure de gestion donnée. Ils permettent de mesurer la réelle plus-value de la gestion pratiquée tant en termes de biodiversité que de restauration des fonctionnalités des milieux. Les indicateurs issus de la boîte à outils RhoMÉO (rhomeo-bao.fr) pour le suivi des zones humides permettent cette évaluation de l'évolution de l'état de conservation des zones humides au niveau de la biodiversité et des fonctions hydrologiques et trophiques de ces milieux.

Cette évaluation qualitative de la gestion ne peut s'affranchir d'une contextualisation des milieux gérés, le gestionnaire n'étant évidemment pas le seul acteur ayant un impact sur les milieux naturels : fonctionnement en réseau des sites, effets du climat, impact anthropique... Nous illustrerons ce dernier point par un suivi des niveaux de pression d'artificialisation urbaine et agricole subit par les écosystèmes.

Meilleure implication des acteurs du territoire et optimisation de la communication

Plan de gestion simplifié & gestion partagée d'un marais en Camargue

Nicolas Beck (Tour du Valat)

Plan détaillé de l'intervention et éléments de contenu :

1. Intro : contexte et méthode
2. Structure du document (différentes parties)
3. Détail sur quelques fiches techniques
4. Points forts et faibles du document
5. Conclusion

En 2003, la Tour du Valat, centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes, a acquis une ancienne pisciculture (120 ha) mitoyenne du hameau du Sambuc en Camargue. Dès lors elle a proposé aux habitants du hameau de s'investir dans la gestion du site à travers une démarche participative pour la définition des objectifs de gestion. Selon leur motivation, les participants ont été regroupés dans différents groupes de travail thématiques (activités récréatives ; activités pédagogiques et activités liées à l'exploitation des ressources naturelles). Une entrée par activité (*versus* conservatoire) a été privilégiée pour mobiliser les bénévoles à la concertation. L'expertise de la Tour du Valat pour la gestion raisonnée des zones humides sera valorisée par la mise à disposition d'un animateur en charge de (1) aider les groupes à formaliser un véritable projet, et (2) faire respecter le cahier des charges basé sur quatre principes : que les activités développées soient respectueuses de la valeur écologique du site, que les activités soient prioritairement à destination des habitants du hameau, que les activités relèvent d'une mobilisation collective et que le multi-usage soit favorisé.

Les justifications et les choix retenus par les différents groupes de travail ont été synthétisés dans un document cadre : un plan de gestion. Mais face à un public hétéroclite, l'option d'un document simplifié a été retenue. Déjà familier de la démarche, le propriétaire – au travers de son animateur - a cependant respecté attentivement les différentes étapes (diagnostic, définition des objectifs, proposition d'activités) pour tout synthétiser en 40 pages. Des fiches opérationnelles propres à chaque objectif ont été rajoutées à la fin du Plan de gestion simplifié, pour rappeler les enjeux, les facteurs à prendre en compte, les résultats attendus et la liste des opérations à mettre en œuvre.

Malgré une simplification qui peut paraître trop drastique, il s'agit néanmoins d'un document structuré et rigoureux. Au-delà d'un document accessible à tout le monde, de lecture simple et rapide, il permet une compréhension des objectifs de gestion du site, et illustre la diversité et la multiplicité des activités à réaliser pour les atteindre.

Vraisemblablement la démarche mérite cependant d'être adaptée pour des sites ayant des enjeux de conservation très forts et complexes.

Évaluer périodiquement les retombées économiques et sociales générées par les RN : première approche méthodologique & résultats

Emmanuelle Champion (LPO)

Introduction

L'objet des RN est la préservation du patrimoine naturel. Pour autant, on oublie souvent que leur gestion participe activement à celle de leurs territoires d'appartenance, au sein desquels elles génèrent des valeurs et des richesses : écologiques et conservatoires, certes, mais également **fonctionnelles, sociales et économiques**.

Oublie-t-on ? Ou omet-on seulement de le dire ou de le montrer ?

Sur la base du travail confié en 1997 par la RNN du Marais d'Yves (17), à un étudiant en sciences économiques et sociales, la LPO a adapté une approche simplifiée qui permet d'évaluer ces aspects sur les 9 réserves dont elle a la gestion ou la cogestion à l'occasion des évaluations périodiques de plan de gestion.

Méthode utilisée et premiers résultats sur 11 évaluations quinquennales de plans de gestion, conduites sur 9 RN métropolitaines terrestres et marines (8 RNN et 1 RNR, certaines plusieurs fois) d'une surface variant de 48ha à 6720 ha.

Retombées économiques

Méthode utilisée (quels champs explorés ? Comment ?).

Résultats chiffrés (retombées globales, directes, indirectes, induites. Répartition géographique).

Avantages / écueils (analyse de la méthode et des résultats).

Retombées sociales

Méthode utilisée (quels champs explorés ? Comment ?).

Résultats qualitatifs et semi-quantitatifs (qualification et quantification des retombées générées).

Avantages / insuffisances (analyse de la méthode et des résultats).

Conclusion & perspectives

N'ayons pas peur de notre ombre

Les RN n'ont pas vocation à être un moteur de l'économie locale. Mais, générant en moyenne 17 emplois induits, et assurant des fonctions sociales aussi variées qu'essentielles, elles en sont pourtant un élément contributif important et génèrent une vraie valeur ajoutée aux territoires dans lesquels elles s'insèrent.

Vers une analyse de la Valeur Ajoutée des espaces naturels : nouvelle approche territoriale ?

Notamment à travers une approche de l'Économie non pas réduite à son seul volet monétaire, mais bien dans son acception globale : sociale, culturelle et écosystémique.

Implication de la recherche

Développer l'observatoire scientifique du patrimoine naturel de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles – intégration de la fonctionnalité dans le Plan de gestion.

Pascal Provost (LPO, RNN des Sept-Iles)

Plan détaillé de l'intervention et éléments de contenu :

- Rappel du contexte : réserve des Sept-Iles, principaux enjeux, nouveau plan de gestion
- L'observatoire du patrimoine naturel : rôle et place dans la réserve, construction au fil des années, collaborations, dynamique.
- Orientations stratégiques du plan de gestion : recherche et fonctionnalité sur la base de quelques exemples : étude du régime alimentaire chez le macareux moine et le phoque gris...
- Approche moderne et vision plus complète : les + et les – de la recherche et de la fonctionnalité.

Réserve d'oiseaux marins emblématique, la réserve naturelle nationale des Sept-Iles (gestionnaire LPO) démarre sa nouvelle feuille de route avec l'application de son 3^{ème} plan de gestion 2014-2024.

Au fil des années, la LPO s'est construit un véritable observatoire du vivant alimenté par plusieurs suivis biologiques à long terme. La qualité de cet observatoire réside dans de nombreuses collaborations scientifiques (universités et établissements publics de recherche, experts, conseil scientifique) et dans la participation à plusieurs réseaux de suivi.

Parmi les nouvelles orientations stratégiques, l'acquisition de nouvelles connaissances est un enjeu important. C'est dans ce contexte que la LPO va coordonner de nouveaux travaux sur la fonctionnalité.

Les études sur la fonctionnalité portent notamment sur les liens entre les oiseaux marins et leur environnement marin (écologie alimentaire). Cette approche qui justifie de s'intéresser au périmètre hors réserve, nous permettra d'avoir une vision complémentaire et plus globale de la conservation du patrimoine des Sept-Iles.

Vers une meilleure adéquation entre objectifs et moyens pour les suivis (et les actions) dans les plans de gestion

Laurent Tatin (CEN Paca)

Les plans de gestion assoient la légitimité du gestionnaire car ils permettent de justifier les choix ayant conduit à la définition des opérations de gestion et des suivis (Bioret 2003). Ainsi ces documents d'objectifs allouent très souvent une place importante et justifiée aux suivis écologiques. En effet, c'est à travers eux qu'on estime les paramètres nécessaires au diagnostic d'un site, ce dernier permettant alors de planifier et de prioriser la mise en place d'actions de gestion. Les suivis permettent aussi et surtout de mesurer l'efficacité des opérations de gestion mises en œuvre. (Tab. 1).

Tab 1 : Six exemples d'allocation de temps pour les suivis écologiques (SE) dans les plans de gestion (j.h = journée.homme, h = heure).

Sites	Effort SE	Total effort (h)	% SE
RNN Pinail	39 j.h	231 j.h	17
RNN Crau	2980 h	7660 h	39
RNN Riou	3567 h	7060 h	51
RNR TDV	600 h	3000 h	20
RNN Baie Aiguillon	1240 h	4430 h	28
RNN Camargue	900 h	2200 h	40

Ainsi, l'évaluation des actions devrait se faire idéalement à travers des monitorings de tendances de populations, de l'estimation de leurs paramètres démographiques et de l'identification des pressions qu'elles subissent. D'ailleurs, les indicateurs de réussite des opérations de gestion d'espèces sont souvent exprimés en termes de paramètres populationnels (Tab. 2).

Tab 2 : Exemples d'indicateurs de réussite des opérations de suivis sur quelques espèces dans les RNN de Crau et des îles de Marseille (entre crochet = tendances sous-entendues).

Sites	Espèces	Indicateurs de réussite
RNN Crau	Ganga cata et alouette calandre	Evolution [augmentation] des effectifs nicheurs
	Lézard ocellé	Amélioration statut de conservation
	Faucon crécerellette	Evolution du succès reproducteur [augmentation]
	Avifaune	Evolution des effectifs [augmentation]
RNN îles de Marseille	Puffin Yelkouan	Evolution [augmentation] population nicheuse
	Grand duc d'Europe	Effectifs nicheurs et succès reproduction [augmentation]
	Goéland leucopée	Effectif et densité [diminution]

Cependant, démontrer l'existence de tendances ou d'impacts des opérations de gestion sur des effectifs ou des paramètres démographiques par exemple implique l'utilisation de tests statistiques. Ces tests permettent de déterminer si les variations observées sur un échantillon de sites/quadrats/parcelles sont statistiquement significatives, c'est-à-dire si elles diffèrent vraiment de ce qui aurait été obtenu par hasard alors même qu'il n'y a pas d'évolution. La capacité à détecter des variations d'un paramètre s'appelle la « puissance statistique ». Cette puissance statistique est très dépendante de la taille de l'échantillon qui lui-même est totalement conditionné par l'effort de terrain et de la force de l'effet recherché (une faible baisse d'effectif est plus difficile à détecter qu'une forte baisse). Cependant il est fréquent de constater une inadéquation entre les objectifs des opérations (en termes de changement à détecter) et les moyens alloués pour les atteindre. La plupart des suivis menés dans les plans de gestion présentent de fait une très faible puissance statistique. Par exemple, on peut avoir comme objectifs de mettre en évidence une amélioration de paramètres démographiques pour une espèce mal connue ou dont la détection est difficile, et n'avoir en

regard qu'un budget-temps associé ne permettant pas de faire les nécessaires campagnes de capture-marquage-recapture (CMR) ou permettant de ne travailler que sur un échantillon de trop petite taille pour être représentatif. Cette inadéquation n'est pas toujours du fait des gestionnaires mais plus souvent des décideurs qui recherchent l'excellence en matière de connaissances/résultats tout en allouant des moyens souvent trop faibles pour les atteindre.

Deux exemples de suivis pris dans RNN des Coussouls de Crau illustrent ce constat. Cette RNN créée en 2001 protège 7400 ha d'habitat steppique fragmenté, et est co-gérée par le CEN PACA¹ et la CA13². Son premier plan de gestion court de 2010 à 2014 et couvre 98 actions dont 39% de suivis écologiques. La dotation de l'état couvre 64% du fonctionnement et assure ainsi le financement de 7 ETP³. La RNN a une responsabilité forte pour la conservation de certaines espèces steppiques (Ganga cata, Criquet de Crau, Outarde canepetière, Lézard ocellé, etc.).

1/ Criquet de Crau (*Prionotropis hystrix rhodanica*)

Objectifs long terme = Maintenir ou développer les effectifs des populations animales du Coussoul / Mieux connaître l'écologie des espèces patrimoniales

Objectifs opérationnels = Préserver les stations de Criquets de Crau / accentuer l'effort de recherche sur les espèces patrimoniales mal connues

L'espèce est endémique, brachyptère, présente une immobilité réflexe lorsqu'elle est menacée, elle est très cryptique et rare. Même si deux travaux ont permis de grandes avancées sur sa connaissance (biologie générale [Foucart 1995] et génétique des populations [Streiff 2005]), aucun monitoring de l'espèce n'est en place sur la réserve. Cependant, une impression de diminution de taille de population est soulevée par un expert.

Au regard de l'écologie particulière de l'espèce, une pré-étude de CMR a été réalisée en 2011 pour estimer la capacité des observateurs à détecter l'espèce et ainsi préconiser un protocole. Le résultat est sans appel : 1 observateur pendant 1 h sur 1 ha a seulement 1 chance sur 16 de détecter la présence d'un individu présent sur le site. Afin de faire un état des lieux de la distribution de la population en présence/absence, le protocole a été calibré en connaissance de cette faible détection : prospections à 2 observateurs en cercles de 0.8 ha selon un échantillonnage systématique. Les données collectées en 2012 et 2013 ont permis de faire un état des lieux de la population avec prise en compte de l'incertitude et d'évaluer le statut de conservation de l'espèce. Évaluée comme « En danger critique d'extinction » sur la Liste Rouge UICN à la suite de ces prospections, l'espèce devient la plus menacée de la RNN ! Ce « simple » diagnostic a impliqué un effort de terrain beaucoup plus grand que celui qui était estimé initialement dans le plan de gestion : le solde du temps passé sur cette opération montre un déficit de 64% par rapport au plan de gestion (Fig. 1). La mise en place d'un monitoring de l'espèce sur le long terme demandera aussi une collaboration avec des chercheurs spécialisés sur des stratégies d'échantillonnage adaptées aux espèces cryptiques et rares, collaboration qui implique aussi un investissement en temps.

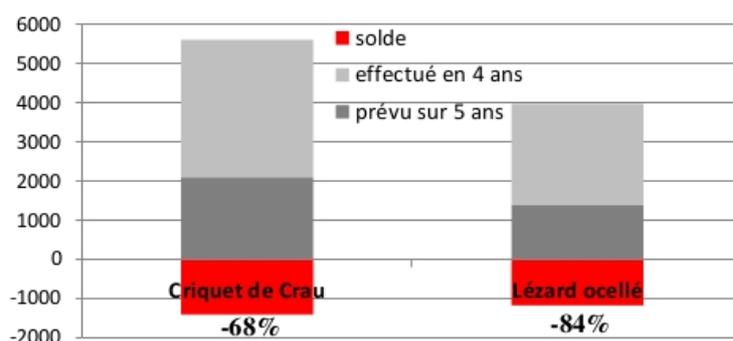


Fig 1 : Inadéquation entre effort prévu et effort réel pour répondre aux objectifs pour deux espèces de la RNN des Coussouls de Crau.

2/ Lézard ocellé (*Timon lepidus*)

1

Conservatoire d'espaces naturels de Provence Alpes Côte d'Azur

2

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

3

Equivalent temps plein

Objectif long terme = Maintenir ou développer les effectifs des populations animales du Coussoul
Objectif opérationnel = Evaluer l'état de conservation du lézard ocellé et les facteurs limitant la population.
Ce reptile est donc poïkilotherme et gîte dans des cavités qu'il trouve principalement dans des tas de galets et sous des blocs rocheux dans la RNN. Ainsi, il alterne phases d'insolation ou d'activités et phases de repli dans ces cavités. Une étude de la population avait été réalisée en 1992 par une campagne de CMR, sur site de 28 ha, étude réitérée en 2009. Aucun suivi à long terme sur un échantillon de plusieurs sites n'était en place jusqu'à présent. Les résultats de la campagne CMR de 2009 montrent une diminution drastique de la population d'adultes de 73% par rapport à 1992 (0.6 adultes/ha en 2009 contre 2.14 adultes/ha en 1992). Cependant il est hasardeux d'extrapoler cette chute observée sur 28 ha à l'ensemble des 11 000 ha d'habitat potentiel de l'espèce sur la réserve.

Un suivi par la réalisation de 27 transects linéaires tirés au hasard couvrant 2600 ha d'habitat a été mis en place en 2011 afin de suivre les tendances de la population tout en étant supportable en termes d'investissement humain. Une pré-étude nous a montré que la probabilité de détecter un lézard présent sur un transect de 600m par un observateur est de 45% en conditions météorologiques optimales. Cette pré-étude nous a aussi montré que les densités en lézards sont sur la réserve d'une manière générale plus élevées que sur le site de CMR de 2009 : 80 adultes / 100ha contre 60 adultes / 100 ha. La réalisation des 27 transects tous les deux ans n'offre cependant qu'une puissance statistique faible pour détecter des tendances. En effet, avec ce protocole, on peut espérer détecter une baisse de 60% des effectifs seulement au bout de 10 ans. Notons aussi que la caractérisation de l'état de la population aurait été biaisée en généralisant le résultat de l'étude de CMR sur 1 seul site, ce qui souligne l'importance de la représentativité dans les suivis. Le coût humain de la mise en place du monitoring est, là aussi, très important : le solde du temps passé sur cette opération montre un déficit de 80% par rapport au plan de gestion (Fig. 1). Au regard de la faible capacité à détecter les tendances avec les moyens disponibles, les objectifs devront rester réalistes.

Ainsi, les étapes qui nous paraissent importantes pour assurer une meilleure adéquation entre objectifs et moyens autour des suivis, et donc une meilleure évaluation des actions de gestion sont :

- 1/ prendre en compte en amont la biologie des espèces (surtout ce qui influence leur détection)
- 2/ définir une stratégie d'échantillonnage en amont
- 3/ utiliser des méthodes d'analyses de données robustes et viser une précision adaptée à l'effort disponible
- 4/ être adaptatif : analyser les données au fur et à mesure et ne pas attendre 5 ans pour ajuster les protocoles
- 5/ d'une manière générale allouer des moyens plus importants.

Si les paramètres biologiques (dont la détection) ne sont pas disponibles lors de la rédaction du plan de gestion alors il faut prévoir une pré-étude pour les caractériser car ils vont permettre de mieux estimer l'effort nécessaire et de mieux fixer des objectifs adaptés aux moyens. Comme l'écrivait déjà Frédéric Bioret en 2003 « Si ce constat fait état de lacunes importantes, [...], le premier plan de gestion aura pour ambition de compléter ces connaissances, quitte à entreprendre un " plan de gestion transitoire " de deux à trois ans, préalable au second plan qui pourra alors définir les objectifs de gestion. ».

Les plans d'échantillonnage choisis en amont permettent à la fois de calibrer l'effort nécessaire et de collecter des données fiables (robustes et représentatives). Cela sous-entend que les gestionnaires doivent faire appel aux bio-statistiques et donc établir des collaborations avec les scientifiques détenteurs de ces compétences (principalement des chercheurs).

La mise en place d'une base de données sur le temps de travail réellement réalisé pour chaque opération planifiée est aussi un préalable indispensable pour une évaluation précise des coûts associés !

Session 3 - Des outils et méthodes modernes et simplifiés

Meilleure implication des acteurs du territoire et optimisation de la communication

Les tableaux de bord, outils de suivi et d'évaluation de l'état de conservation du patrimoine naturel et de la gestion des réserves naturelles

Anne Douard (RNF)

Dans le contexte de la réactualisation du guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles (CT n°79 de l'Aten), il est proposé d'intégrer les méthodologies de mesure de l'état de conservation des habitats, basées sur des protocoles standardisés, via la démarche « tableau de bord » tel que proposée par l'AAMP (convention RNF/AAMP).

L'exposé s'attachera à montrer comment construire concrètement un tableau de bord à partir des réflexions menées pour mesurer l'état de conservation des habitats, le rôle de cet outil dans les rapportages de l'état du patrimoine naturel, résultat de l'application d'un programme de gestion, et l'importance de le concevoir dès la rédaction du plan de gestion.

Complémentaire de celui de Valérie Fiers, le plan définitif dépendra d'échanges actuellement en cours.

Si le temps le permet et en fonction de l'avancée des réflexions menées par la commission éducation à l'environnement et le groupe écoresponsabilité, quelques informations seront données sur la possibilité de construire sur le même modèle des tableaux de bord dans ces domaines.

Des solutions pour gérer la superposition de plusieurs statuts sur des espaces naturels

Les réserves biologiques : entre aménagement forestier et plans de gestion d'espaces protégés, enseignements et perspectives

Nicolas Drapier (ONF)

Plan de l'exposé

1. Le statut de réserve biologique et ses particularités
2. Plans de gestion de RB et aménagement forestier
3. Harmonisation et simplification ? Des enjeux complexes

Les *réserves biologiques* (*dirigées* - RBD, ou *intégrales* - RBI) sont un statut de protection spécifique aux forêts relevant du *régime forestier* (forêt domaniales ou de collectivités). A ce titre, elles sont gérées par l'Office national des forêts (ONF).

A l'origine (depuis les années 1950), les réserves biologiques étaient créées et gérées dans le cadre de *l'aménagement* (= plan de gestion) des forêts dont elles faisaient partie, et de son arrêté d'approbation (ministère de l'agriculture).

Depuis 1995, les RB sont créées sur la base d'un dossier spécifique, distinct de l'aménagement forestier, soumis à l'avis du CNPN avant double approbation par les ministères de l'agriculture et de l'écologie.

Elles sont gérées dans le cadre d'un plan de gestion dont le plan est volontairement inspiré de celui de l'aménagement, par souci de cohérence et de commodité, puisque les RB et les forêts publiques qui les entourent ont la particularité d'avoir un même gestionnaire.

Une autre particularité est que, ce gestionnaire étant déterminé par avance (à la différence des RN), le dossier de création d'une RB constitue aussi son premier plan de gestion. Une autre encore est que, en forêt de collectivité, le dossier de création / les plans de gestion successifs sont soumis à l'approbation du propriétaire avant de l'être à celle de l'autorité administrative (à l'instar de l'aménagement forestier).

Au fil des années, les plans de gestion des RB se sont enrichis et sont aussi devenus plus volumineux. En 2009, la préoccupation de simplification s'est appliquée une première fois aux aménagements, dont le plan a été modifié, tandis que celui des plans de gestion de RB est resté le même.

Dans le contexte actuel de réflexions sur l'harmonisation et la simplification des plans de gestion d'espaces protégés, les réserves biologiques sont soumises à des enjeux particuliers et pas forcément convergents : le maintien voire le rétablissement d'une meilleure cohérence avec les aménagements (plans-types, durée de validité...) est un enjeu autant voire plus important que celui de l'harmonisation avec d'autres types d'aires protégées. S'y ajoute encore une autre particularité des réserves biologiques : l'ensemble des RB ayant un même organisme gestionnaire, la planification de la gestion de chaque RB, fondamentalement et de plus en plus, est indissociable de la gestion de l'ensemble du réseau et des priorités qui sont établies au niveau national et susceptibles d'être révisées chaque année, pour l'emploi de l'ensemble des moyens (financiers et humains) consacrés aux RB.

Des méthodes et outils pour améliorer la gouvernance

Les plans de gestion nouvelle génération – exemples de la Normandie

Sandrine Vasseur, Patrick Bazin (Conservatoire du Littoral)

Le Conservatoire du littoral a engagé en 2013 une réflexion sur la mise à jour du cadre méthodologique de conception de ses plans de gestion. Cette réflexion est conduite dans le cadre d'un groupe de travail composé d'agents du Conservatoire (représentants des délégations de rivages et des services nationaux) et de gestionnaires de sites, en lien étroit avec les travaux de l'ATEN sur la définition d'un guide commun des plans de gestion des espaces naturels. Les principes méthodologiques qui datent de 2003 sont largement revisités.

Voici quelques exemples de démarches innovantes en matière de gouvernance dans la réalisation des plans de gestion. Chacun d'eux est accompagné de quelques lignes théoriques sur le fondement de la mise en œuvre de ces démarches (issues du document de référence, en projet) :

Le Document Unique de gestion « Littoral ouest du Cotentin, de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel ». Il s'agit d'un document cadre de gestion sur 2750 ha, où se superposent un site Natura 2000 Habitats de 2316 ha et 5 sites du Conservatoire sur 2160 ha. Les problématiques et enjeux de gestion similaires entre les différents espaces et la complémentarité des moyens d'action des différents opérateurs ont conduit à harmoniser les démarches sur le territoire et à réaliser un document unique.

[Promouvoir la réalisation d'un document unique en cas de superposition de périmètres d'aires protégées] Il est fréquent sur un espace propriété du Conservatoire, qu'un ou plusieurs autre(s) statut(s) impliquant une gestion particulière du territoire se superposent : plan d'aménagement forestier, site Natura 2000, réserve naturelle nationale ... Dans ce cas, il peut être opportun de réaliser un seul et même document de gestion qui soit établi de manière concertée entre les acteurs du territoire et qui intègre dans la mesure du possible, les préoccupations de chacun.

En Corse, la délégation travaille de manière régulière avec un paysagiste pour intégrer une dimension sensible dans la définition des projets d'aménagement. Le paysage est une des thématiques du plan de gestion mais peut aussi être au centre du processus de concertation qui se met en place entre acteurs du territoire au moment de la définition des orientations et des objectifs de gestion (Ex : les Agriate, le Ricanto, ...).

[Intégrer l'analyse paysagère dans l'élaboration des plans de gestion] La préservation du paysage fait partie au même titre que la protection de la biodiversité et l'ouverture des sites au public, des missions fondatrices que le législateur a données au Conservatoire du littoral. En outre, le paysage est un atout majeur pour l'établissement dans sa politique de communication auprès des populations locales, des élus et du grand public. Pourtant il est souvent traité en second plan dans les documents de gestion, après les enjeux de biodiversité et ceux liés à la fréquentation. Il est nécessaire de rééquilibrer cette approche et de donner au projet paysager plus de poids dans le processus de définition des plans de gestion et de ses projets d'aménagement.

Le site des étangs et marais des salins de Camargue représentent plus de 6 500 ha d'un seul tenant. La gestion de cet ensemble a été confiée aux « gestionnaires spécialistes » du territoire camarguais : PNR de Camargue, Société Nationale de Protection de la Nature et Tour du Valat. Cette démarche met l'accent sur une gestion innovante adaptive à l'élévation du niveau marin (intrusion marine, recul du trait de côte...), dans laquelle les objectifs se concentrent davantage sur l'accompagnement de dynamiques naturelles plutôt que sur la recherche d'états précisément décrits et désirés.

[S'interroger sur les conséquences des changements globaux - les impacts du changement climatique]
Les prévisions en matière d'élévation du niveau de la mer associées à l'évolution de la fréquence et de l'intensité des tempêtes augmentent l'exposition des littoraux aux phénomènes d'érosion et de submersion marine. La gestion du trait de côte et la prévention des risques naturels est une préoccupation majeure pour l'établissement⁴. Ses interventions s'inscrivent dans le programme d'actions de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte adoptée par le Ministère de l'environnement en 2012 et sont conduites en relation étroite avec les autres acteurs sur le littoral (Collectivités territoriales, gestionnaires d'espaces naturels, ONF...). Elles concernent l'acceptabilité sociale de la mobilité du trait de côte et des enjeux, l'amélioration des connaissances et l'expérimentation de nouvelles formes d'aménagement.

4

Le Conservatoire a fait réaliser une étude prospective achevée en 2012, permettant d'étudier les stratégies possibles selon des profils de côtes (défensive, recul des enjeux, mixtes), a organisé un Atelier de restitution à Montpellier fin 2012 et son Conseil d'administration a adopté des principes d'action en la matière le 24 septembre 2013.

Des méthodes et outils pour gagner du temps, alléger le plan de gestion et faciliter sa mise en œuvre

La structuration d'un pôle «gestion des milieux naturels », un outil au service de la planification territoriale

Perrine Paris-Sidibé (CEN Rhône-Alpes)

Depuis quelques années, le réseau des gestionnaires de Rhône-Alpes a entamé la structuration d'un pôle gestion des milieux naturels. Les documents prévisionnels de gestion sont au cœur de l'organisation des données proposée aux gestionnaires. Cette dynamique structurante à l'échelle régionale est animée par le CEN Rhône-Alpes et accompagnée par l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau.

Pendant des démarches de pôles d'information sur les espèces et les habitats, cette démarche innovante a plusieurs objectifs :

- Mettre en cohérence et faciliter la diffusion des données de la gestion de milieu
- Encourager le transfert de compétences
- Favoriser le développement de politiques publiques concertées.

Mi 2014, le pôle existera très concrètement à travers une plateforme internet, support des échanges.

Ce projet va pour la première fois à l'échelle d'une région, rassembler toutes les informations sur la gestion des milieux naturels pratiquée sur les territoires. Véritable observatoire des sites gérés et des acteurs impliqués sur les différents territoires, le pôle doit permettre d'intégrer la gestion et ceux qui la mettent en place dans les démarches territoriales.

Souvent identifiée comme l'outil de l'action locale, la gestion des milieux naturels n'en est pas moins une information essentielle dans les réflexions sur les démarches de préservation et qui doit être prise en compte dans la construction de stratégies territoriales cohérentes.

Une grille de hiérarchisation pour identifier les priorités de conservation et de gestion

Damien Cohez (Tour du Valat)

Plan de l'intervention

1. Présentation du site (RNR de la Tour du Valat)
2. Contexte
 - à l'échelle de la Camargue
 - à l'échelle du site
3. Méthode de hiérarchisation
4. Exemples concrets

La bio-évaluation des enjeux de conservation d'un site est un exercice fastidieux et relativement complexe, notamment sur des sites présentant une forte richesse patrimoniale.

Le domaine de la Tour du Valat (2560 ha, dont 1850 ha classés en Réserve Naturelle Régionale) est situé dans le delta du Rhône, dans un contexte où l'hydrologie des zones humides est fortement artificialisé par les endiguements et les infrastructures d'irrigation et de drainage. La maîtrise hydraulique qui en résulte permet d'envisager de nombreux scénarios de gestion des hydropériodes et des salinités, selon les usages et les éléments du patrimoine naturel que le gestionnaire souhaite favoriser. Le site comprend d'autre part un grand nombre d'espèces et d'habitats patrimoniaux, qui constituent autant d'enjeux parfois contradictoires en termes de stratégies de gestion. Dans ce contexte, une évaluation externe du plan de gestion conduite en 2003 a mis en évidence, parmi les différents acteurs impliqués dans les décisions de gestion du site, un manque de vision partagée sur les enjeux de conservation et de gestion prioritaires.

Pour remédier à cela, nous avons élaboré une grille de hiérarchisation croisée des enjeux, reposant sur un système de notation de 6 critères : Intérêt patrimonial, représentativité du site, état de conservation global, état de conservation sur le site, caractère d'irréversibilité en cas de dégradation ou de disparition, importance de la Camargue. Une première grille de hiérarchisation a été établie pour le plan de gestion 2007-2010, puis affinée et complétée à l'occasion du 5^{ème} plan de gestion du site couvrant la période 2011-2015.

Il n'est bien sûr pas possible d'évaluer l'ensemble des espèces et habitats du site, aussi une première sélection a été effectuée pour n'évaluer que les éléments du patrimoine naturel présentant un intérêt patrimonial.

Cette démarche de hiérarchisation a permis de bien identifier pour quelle espèce ou habitat la réserve naturelle de la Tour du Valat présente une responsabilité en termes de conservation.

Approches par réseau de sites

Retour d'expériences du CSA sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion

Gaëlle Grandet (Conservatoire des Sites Alsaciens)

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) construit des plans de gestion depuis le milieu des années 1990. Il bénéficie aujourd'hui d'une expérience de plus de 200 documents validés, concernant aussi bien des réserves naturelles nationales ou régionales, des sites conservatoires, des arrêtés préfectoraux de protection de biotopes,...

Différentes méthodes et outils sont progressivement développés pour gagner du temps, alléger les plans de gestion et faciliter leur mise en œuvre. Nous en présenterons succinctement trois :

1. Programmation pluriannuelle de plans de gestion multi-sites à l'échelle d'une Unité Fonctionnelle de Gestion : l'outil GESIPLAN

Les 339 sites du réseau régional des sites protégés et gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens sont répartis en 180 Unités Fonctionnelles de Gestion (UFG).

A une UFG correspond un plan de gestion, et généralement un Conservateur bénévole agréé.

Au sein du réseau régional des sites CSA, 132 UFG font moins de 10 ha. Pour de telles zones d'étude, une dizaine de plans de gestion sont produits chaque année. Une année civile est consacrée à rassembler les données sur les sites concernés, et à rédiger les documents. La rédaction de plans de gestion même pour les sites les plus petits du Conservatoire répond à la volonté de pourvoir chaque surface en gestion d'orientations de gestion validées par le Conseil scientifique et le Conseil d'administration du CSA. Pour les UFG à faibles enjeux écologiques, la durée des plans de gestion, souvent de 7 années, peut être allongée. Pour d'autres UFG, l'évaluation de la gestion conservatoire à la fin du plan de gestion peut permettre de reconduire le plan de gestion sans modification majeure du document. Travailler sur la période de validité des plans de gestion, voire reconduire les plans de travail à l'identique, répond à l'objectif de disposer pour chacun des sites CSA d'un plan de gestion valide. A l'heure actuelle, de nombreux sites sont gérés par le CSA sur la base d'un plan de gestion dont la période de validité est formellement dépassée.

39 UFG font entre 10 et 100 ha. Pour ces zones, plusieurs plans de gestion successifs s'avèrent nécessaires pour bien comprendre le fonctionnement des écosystèmes, compléter la partie diagnostic, et affiner la gestion. La subvention forfaitaire de 3300 € allouée historiquement par les partenaires financiers du CSA pour l'élaboration d'un plan de gestion ne permettait pas de produire pour de tels sites des documents de qualité satisfaisante. Le contexte s'est amélioré depuis 2010 avec une budgétisation de l'élaboration des plans de gestion au coût réel, et un appui de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'élaboration des plans de gestion qui concernent des zones humides.

9 UFG concernent des zones d'intervention de plus de 100 hectares. Il s'agit essentiellement de réserves naturelles nationales, de réserves naturelles régionales, ou de sites complexes comme l'île du Rhin haut-rhinoise. Pour de tels sites, l'élaboration d'un plan de gestion peut prendre plusieurs années et mobilise des moyens et des compétences conséquents. Des études scientifiques préalables à l'élaboration du plan de gestion peuvent être confiées à des prestataires spécialisés pour compléter la connaissance de la zone d'étude. Ces sites ont parfois bénéficié d'un programme complexe pluriannuel comme le programme LIFE Rhin-vivant (2002-2007) ou le programme INTERREG Redynamisation du Vieux-Rhin (2009-2012).

La programmation prévisionnelle des plans de gestion est proposée dans le GESIPLAN, pour chacun des sites CSA du réseau régional.

Le GESIPLAN est un formulaire directement imprimé de la base de données, qui présente la couverture actuelle, la validité et le prévisionnel d'élaboration ou de révision des plans de gestion.

Cet outil pertinent et efficace nécessite l'enregistrement dans la base de données de tous les plans de gestion.

2. Base de données « Gestion »

L'objectif de la base de données du CSA consiste notamment à centraliser, stocker et valoriser les informations relatives au patrimoine naturel géré par le CSA et à fournir au CSA un outil performant pour le suivi et la gestion des sites. Créée en 2001, à l'origine pour centraliser les données foncières et les observations naturalistes, la base de données du CSA est progressivement développée pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des opérations de gestion conservatoire.

Pour ce faire, il est nécessaire d'enregistrer dans la base de données l'arborescence des plans de gestion (Enjeux, Objectifs à long terme, Objectifs du plan de gestion, Opérations), ainsi que les plans de travail des plans de gestion, et de les confronter aux opérations de gestion concrètement mises en œuvre sur le terrain, également centralisées dans la base de données. Nouveaux développements :

- Formulaire de saisie des plans de travail des plans de gestion (nécessaire au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation des plans de gestion, programmation des actions de gestion)
- Formulaire de saisie des actions de gestion réalisées (historique de gestion, bilans suivi de la mise en œuvre et évaluation des plans de travail)
- Etats d'impression : plan de travail du plan de gestion, plans de travail annuel par technicien, par site, programme prévisionnel par partenaire financier (annuel, pluriannuel...), tableaux de synthèse pour les rapports d'activités.

3. Fiches-action

Le principe des fiches-action a été retenu pour alléger le document principal du plan de gestion, tout en améliorant la précision des informations contenues au niveau de chaque fiche.

Le plan de gestion nouvelle génération se veut plus synthétique :

- dans la partie diagnostic, le document ne reprend que les principaux résultats des investigations scientifiques. Les protocoles et l'analyse des résultats des suivis écologiques, y compris les inventaires, sont annexés au document dans les fiches-actions correspondantes
- Les transitions ou les relations entre les différents paragraphes du plan de gestion sont plus claires. Le document est ponctué de rappels ou d'encadrés qui mettent en valeur les choix de gestion et leurs principaux arguments.
- Les modalités techniques de gestion conservatoire sont dorénavant décrites dans les fiches-action avec encore plus de précision, sans que le document plan de gestion ne s'en trouve alourdi.

L'arborescence du plan de gestion et le plan de travail sont construits directement à partir de la base de données du CSA. Pour chacune des opérations identifiées, une fiche-action est mise en forme.

Des fiches-action types, avec les grands principes de gestion du CSA sont centralisées sur le serveur informatique du CSA. Leur contenu a été validé par le Conseil scientifique. Elles alimentent les réflexions lors de l'élaboration des différents plans de gestion et sont adaptées au contexte local.

Chaque fiche-action reprend l'objectif du plan de gestion et le niveau de priorité de l'opération. Elle comporte les rubriques suivantes : Justification de l'action, Description de l'action, Localisation (en relation avec la carte des unités de gestion), Période de réalisation (mois) / Planification (années), Budgétisation / Financement / Mise en œuvre, Critère d'évaluation de réalisation (à saisir dans le formulaire gestion de la base de données) / critères d'évaluation de résultats (suivi écologique), Bibliographie.

En ce qui concerne les suivis écologiques, chaque fiche-action est suivie des derniers résultats disponibles. Cela peut-être un état initial si le suivi vient d'être mis en place, ou un bilan à une année n si le suivi est déjà ancien.

Ce dispositif permet au Conseil scientifique et au Conseil d'administration d'examiner un nombre important de plans de gestion chaque année, en se concentrant sur les points particuliers qui nécessitent une réflexion complémentaire aux principes de gestion conservatoire retenus de longue date par le CSA. Il permet également aux Conservateurs bénévoles d'accéder facilement à des informations pratiques de qualité sur les opérations menées sur les sites, ainsi que les arguments justifiant les orientations de gestion retenues. En effet, la particularité des CEN est de valoriser, pour la concrétisation des actions, le réseau des Conservateurs bénévoles. Les plans de gestion doivent donc comporter les informations utiles pour appuyer les Conservateurs bénévoles dans l'exercice de leur mission, tout en préservant l'aspect pratique et synthétique des documents pour l'équipe professionnelle.

Document de gestion sites multiples : 1^{ers} retours d'expérience sur le réseau des sites du CEN Bourgogne

Samuel Gomez (CEN Bourgogne)

Plan détaillé pour l'intervention

Diapos 1 et 2 : Réseau de sites CENB et spécificités

Diapo 3 : Objectifs de la mise en œuvre de plan de gestion sites multiples

Diapos 4 et 5 : Architecture de ces documents mettant en évidence les évolutions, les parties nouvelles et les parties fusionnées

Diapos 6, 7 et 8 : Exemples illustrés de plus-value sur la prise en compte de la TVB, de Natura 2000, sur la mise en œuvre de protocoles de suivis sur plusieurs sites, sur la priorisation d'intervention entre sites...

Diapos 9 et 10 : Avantage et inconvénient de la démarche

Après une présentation succincte du réseau de sites Conservatoire en Bourgogne, permettant de comprendre les raisons de ce passage à la rédaction de plan de gestion sites multiples, l'architecture de ces documents de gestion sera explicitée.

En effet, pour des raisons historiques du parc de sites Conservatoire en Bourgogne, pour répondre aux objectifs fixés par le Plan d'Actions Quinquennal dans le cadre de l'agrément du conservatoire, pour améliorer la vie des sites Conservatoire sur le territoire ainsi que dans le cadre de la rénovation des missions du Conseil scientifique du CEN, la mise en œuvre de documents de gestion sites multiples a été construit et déployé en Bourgogne depuis 4 ans. A ce jour, 7 plans de gestion sites multiples (regroupant près de 60 sites pour plus de 900 ha d'espaces naturels) ont été entrepris et permettent d'illustrer la plus-value sur l'économie de moyens, la vision territoriale des sites entre eux et avec les acteurs et politique du territoire...

Cet outil ne peut toutefois pas être systématisé à l'ensemble du parc de sites Conservatoire mais permet toutefois de traiter des thèmes de biodiversité à une autre échelle (TVB, Natura 2000...) tout en positionnant les sites Conservatoire au cœur des territoires de Bourgogne.

Renouer et amplifier les contacts et actions avec les acteurs locaux, mutualiser les actions avec les animateurs Natura 2000, traiter de l'aménagement du territoire et de la prise en compte du patrimoine naturel dans les documents d'urbanisme, mettre en œuvre une gestion agricole globale sur plusieurs sites Conservatoire sont autant d'exemples de la plus-value de la mise en œuvre de ces documents de gestion.